QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	✔
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	✔
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	✔
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	✔
Si vous avez arrêté le sport pendant 30jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	✔
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	✔
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durantles 12 derniers mois ?	☐	✔
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé?	☐	✔
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	✔
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

Nom et Prénom de l'adhérent : GUYOTPIERRE
Numéro de licence de l'adhérent : 150056

Je soussigné.e. PierreGUYOT , atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-dessus.

Fait à SaintDomineuc , le 6janvier2024

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

* Attestation à remettre au club